

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE TRANSPORT

## 1. Champs d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-dessous détaillent les droits et obligations de la société CÔTE RADIEUSE SAS dont le siège social est situé au 1 rue Louis Bourdaloue à St Cyprien Plage immatriculée au registre de commerce de Perpignan sous le n° 338 422 058 dont le numéro individuel d'identification est FR69338422058, et dénommée ROUSSILLON CROISIERES et de « l'acheteur » professionnel ou particulier effectuant une réservation de prestation proposée sur le site roussillon-croisieres.com ou sur les brochures. La réservation d'une prestation par le biais du site internet, de la voie postale, d'un e-mail ou d'un guichet, implique de la part du passager l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente et de transport suivantes. Les [conditions générales de vente](#) sont consultables sur le site roussillon-croisieres.com

## 2. Tarifs

Les tarifs mentionnés au public sont des tarifs TTC, tenant compte du taux de TVA et autres taxes applicables au jour de la commande. Les tarifs en ligne prévalent sur tout autre document, notamment les brochures. Le transporteur ROUSSILLON CROISIERES se réserve le droit de modifier sans préavis ses tarifs en fonction de la conjoncture ou de la modification des taxes (TVA, TPM, Taxes portuaires). Toutefois, ROUSSILLON CROISIERES s'engage à facturer à l'acheteur le prix indiqué lors de la validation de la commande, sauf changement de réglementation.

## 3. Réservation et mode de paiement

### 3.1. Réservation sur le site internet

L'acheteur règle la prestation par **carte bancaire**, la transaction en ligne est sécurisée. La carte bancaire utilisée doit être **valable à la date de la prestation achetée**. Le cas échéant, un **forfait de 5€** sera appliqué en cas de remboursement par virement. Le règlement de la prestation vaut confirmation de réservation et acceptation des conditions générales de ventes.

### 3.2. Réservation par courrier ou courriel (groupe uniquement)

Après acceptation du devis par l'acheteur, ce dernier devra effectuer un versement de 30% d'acompte afin de valider sa réservation. Le solde devra être réglé au plus tard **24h avant le départ**. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé, le taux des pénalités de retard est égal à 10 fois le taux légal. Article L441-6 (Modifié par LOI n°2017-256 du 28 février 2017 -art.65 28 février 2017 - art. 65) Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement

### 3.3. Réservation en billetterie

Les modes de règlement acceptés en billetterie sont la carte bancaire, l'espèce et les ANCV. Tout passager se faisant délivrer un billet accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente.

Lors de la réservation, l'acheteur doit impérativement communiquer son numéro de téléphone portable afin d'être

prévenu en cas d'annulation ou de modification de la prestation. L'acheteur peut s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique via le site bloctel.fr

## 4. Modification d'une prestation

### 4.1. A l'initiative du transporteur ROUSSILLON CROISIERES

ROUSSILLON CROISIERES se réserve le droit de modifier son parcours, ses escales et ses destinations sans préavis, en cas de nécessité dont le transporteur est le seul juge. Notamment en cas d'avarie, d'opérations d'assistance et de secours et en cas de mauvaises conditions météorologiques. Toute modification de parcours et d'horaire ainsi que le rapatriement par voie terrestre ne pourra donner lieu à un quelconque dédommagement. Le transporteur ROUSSILLON CROISIERES se réserve le droit de transporter les passagers sur un autre navire ou avec une autre compagnie.

### 4.2. A l'initiative de l'acheteur

En cas d'interruption anticipée de la croisière, le client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement. L'acheteur individuel ayant souscrit **l'option « billet modifiable » a possibilité de modifier la date de son billet, jusqu'à 24h avant la prestation**, dans la limite des places disponibles. **Le cas contraire, toute modification est soumise à un forfait de 20€.**

**Les groupes peuvent modifier la date de la prestation sans pénalité jusqu'à 30 jours avant le départ**, toutefois, la modification du nombre de passagers doit être signalée au plus tard **72 heures avant la sortie**. Dans le cas contraire, si le nombre de passagers est inférieur à celui initialement prévu, les places non décommandées seront facturées.

Si le nombre de passagers est supérieur à celui initialement prévu, leur place ne pourra être garantie à bord et ils seront acceptés dans la limite des places disponibles.

## 5. Annulation d'une prestation

En application de l'article L221-28 du code de la consommation, le client ne bénéficie pas du droit de rétractation.

### 5.1. A l'initiative du transporteur ROUSSILLON CROISIERES

Le déroulement de la sortie est conditionné par un nombre minimum de passagers. Si le nombre minimum n'est pas atteint la veille de la prestation à 19h00, la croisière sera annulée et le client choisira un report ou un remboursement intégral de la prestation. De même si la sortie ne peut pas être effectuée pour causes météorologiques ou techniques, elle sera reportée ou remboursée intégralement. Le remboursement **interviendra dans un délai de 10 jours suivant la demande. Toute demande de remboursement doit être obligatoirement adressée via le [formulaire de remboursement](#)** depuis le site roussillon-croisieres.com. Le personnel des billetteries n'est pas habilité à traiter les demandes de remboursement, aucune demande ne pourra être traitée par téléphone.

### 5.2. A l'initiative de l'acheteur

L'annulation de la part du client est soumise à des pénalités :

- Pour les individuels :  
Jusqu'à 40 jours avant le départ : annulation possible sans pénalité (**5 € de frais de dossier**)

De 40 à 30 jours avant le départ : nous conservons 30% des sommes versées

De 30 à 15 jours avant le départ : nous conservons 50% des sommes versées

Moins de 15 jours avant le départ : nous conservons 100% des sommes versées

**Aucun remboursement ne pourra être fait pour toute demande d'annulation après la date de départ sauf en cas d'accident, maladie ou décès (présentation d'un certificat obligatoire et 5€ de frais de dossier)**

- Pour les groupes :

Jusqu'à 30 jours avant le départ : nous conservons 50% des sommes versées.

Moins de 30 jours avant le départ : nous conserverons 100% des sommes versées.

**En cas de pandémie rendant impossible le déroulement de la croisière, un avoir vous sera attribué pour une validité de 24 mois.**

**Aucun remboursement ne pourra être fait pour toute demande d'annulation après la date de départ.**

### 5.3. Annulation COVID 19, pour les particuliers

L'annulation sans frais jusqu'à J-5 est valable pour toutes nos prestations, uniquement en cas de motif justifié lié au COVID 19 :

- Mesures gouvernementales restrictives des déplacements
- Confinement de votre région d'origine ou de destination
- Fermeture d'une frontière
- Période de quarantaine
- Cas contact ou positif au test PCR du COVID 19

Toute autre raison (inquiétude personnelle, modification de votre séjour...) ne rentrera pas dans les conditions particulières d'annulation.

## 6. Responsabilité et obligation du client

L'embarquement et le débarquement des passagers a lieu uniquement sur invitation d'un membre d'équipage. Le client s'engage à respecter les consignes données par le personnel naviguant. Lorsque le client est à bord, il est sous l'autorité du capitaine.

Pour votre sécurité, la compagnie vous invite à prendre en compte le tangage et le roulis du navire.

**Les passagers avec des enfants doivent veiller à ce que ceux-ci ne courent pas à bord et ne montent pas sur les bancs et les rambardes.** Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

**Pour les privatisations, une caution de 1500€ (non encaissée) est demandée.**

Les animaux voyagent sous la responsabilité du client et doivent être tenus en laisse voire muselés. Le client doit prendre connaissance des prestations sur lesquelles les animaux ne sont pas acceptés sous peine de ne pouvoir embarquer.

Les personnes à Mobilité Réduites sont acceptées à bord mais sont invitées à se présenter lors de la réservation. En effet certaines prestations ne sont pas accessibles aux PMR et les places qui leurs sont réservées à bord sont limitées.

**Les passagers à destination de l'Espagne doivent être en possession d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité. Cette pièce d'identité vous sera demandée pour toute réservation.**

Il est interdit d'embarquer des armes ou tout autre matière dangereuse ou illégale à bord.

**Le client doit se présenter au moins 15 minutes avant le départ.** Il est impératif de se renseigner au préalable sur l'accès au point d'embarquement et les parkings aux alentours. **Veillez prendre vos dispositions pour respecter l'heure d'embarquement. Les PMR, les femmes enceintes**

**ou avec des nourrissons seront prioritaires à l'embarquement. L'embarquement s'effectuera ensuite par ordre de réservation et non par ordre d'arrivée.**

**Toute personne absente à l'heure d'embarquement et n'ayant pas prévenue la compagnie la veille avant 19h00 ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement.**

## 7. Responsabilité et obligation du transporteur

Le transporteur ROUSSILLON CROISIERES est responsable de la sécurité des passagers durant la croisière à bord du navire. ROUSSILLON CROISIERES s'engage à armer ses navires en parfait état de navigabilité, ceux-ci étant assurés auprès des Compagnies GENERALI pour l'assurance corps et TRANSMAR pour la RC passagers. Chaque année, ils bénéficient du contrôle d'un inspecteur du BUREAU VERITAS, d'un inspecteur du centre de sécurité des navires et d'un inspecteur de l'agence nationale des fréquences radios.

**Nous déclinons toute responsabilité concernant la perte, l'avarie, le vol d'objets personnels durant la croisière. Nous ne pourrions être tenus responsables des conséquences de la projection d'embruns marins ou de vagues sur les appareils multimédia (appareils photo, caméra, téléphones mobiles, tablettes etc.), les tenues vestimentaires, les lunettes de vue, les appareils auditifs, ou tout autre effet personnel.**

## 8. Mentions légales

Conformément à la loi n°78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, le traitement automatisé des données à caractère personnel réalisé à partir du site internet roussillon-croisieres.com a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, enregistrée le 4/04/2018 sous le n° 2168861 Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez écrire à : [contact@roussillon-croisieres.com](mailto:contact@roussillon-croisieres.com)

En application des articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation la société ROUSSILLON CROISIERES a désigné comme Médiateur à la consommation : Sas Médiation Solution 222, chemin de la Bergerie 01800 Saint Jean de Niois. Tel 04 82 53 93 06 [www.sasmediationsolution-conso.fr](http://www.sasmediationsolution-conso.fr)